MAIRIE de FRANCLENS
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 janvier 2012

Site : www.franclens.fr

PRESENTS : MM NIREFOIS Fernand, JACQUEMIER Dominique, MAGNIN Jean-Louis, Mmes LECOMTE Emmanuelle, MONNET Karine, DELHORBE Sandrine, PETEY Annick, MM. Michel NOUGARET, M. André DUCHENE.M. Alain ROLLIER
ABSENT : M. Stéphane GOBAT donne procuration à D.Jacquemier
Secrétaire élu : M. André DUCHENE
Convocations du : 17 janvier 2012

APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2011 dernier est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEMINE/MODIFICATION STATUTS : compétence optionnelle « politique du logement – cadre de vie , rubrique : accueil des gens du voyage » et adhésion au SIGETA.

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 07 novembre (n°2011.11.06), autorisant la communauté de communes de la Semine à adhérer au SIGETA.
Suite aux observations de Monsieur le Sous-Préfet émises par courrier du 13 décembre 2011, la communauté de communes de la Semine, propose aux communes membres de délibérer pour modifier les statuts de l'EPCI concernant la compétence optionnelle au titre de la politique du logement – cadre de vie : accueil des gens du voyage ». (délibération du 20/12/2011).
Cette nouvelle compétence transférée, permettra d'envisager l'adhésion de la communauté au SIGETA, avec l'avis concordant des communes.
le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ANNULE la délibération n° 2011.11.06 du 07 novembre 2011,
APPROUVE la modification N°6 des statuts de la communauté de communes de la Semine pour l'adjonction de la compétence optionnelle : « Politique du logement – cadre de vie, rubrique: accueil des gens du voyage ».
AUTORISE la communauté de communes de la Semine à adhérer au SIGETA, dès lors que la modification statutaire, sera adoptée.

ARMOIRIES :exposé de Mme Petey

En réunion du 13 décembre 2011, Mme Petey avait présenté le nouveau projet de blason qu'elle a dessiné après la rencontre avec le responsable des Archives départementales, Ce blason, conforme aux règles héraldiques a été accepté par le service des Archives.
Après en avoir délibéré, le conseil ACCEPTE de valider ce dessin au titre des armoiries de FRANCLENS.

Note explicative : « sur fond sinople, berceau bucolique du village, s'épanouit l'orchidée bourdon, symbole de la présence de cette espèce florale sur la commune. Sur fond d'or, évoquant lumière et éternité, se dresse l'église, unique joyau architectural de Franclens. »

Le conseil décide d'insérer cette armoirie dans les imprimés d'en-têtes de la mairie.

Mairie de Franclens 74910 FRANCLENS Tél. : 04 50 77 90 63 Fax : 04 50 77 99 05 E-mail : accueil@franclens.fr

Permanence du secrétariat : mardi et vendredi après midi

IMP. CD CREATION NUMERIQUE

LICENCE DEBIT DE BOISSONS : exposé du maire

Le maire a rencontré Mme TRUCHET au sujet du devenir de la licence IV qu'elle détient. A ce jour il attend une proposition de sa part, aucun prix de vente n'a encore été annoncé.

Question de M. Magnin : qu'elle est la position du conseil pour l'achat éventuel de cette licence, la commune est-elle prête à favoriser la création d'un commerce similaire sur son territoire. La commune ne pourra s'engager pour l'achat que si elle a un projet. Le Maire précise les obligations d'ouverture en cas de transfert de la licence au compte communal.

Après avoir débattu à ce sujet, le conseil émet un accord de principe pour acquérir la licence IV en fonction du prix qui sera proposé.

M. Duchêne A. va se renseigner sur les prix pratiqués en la matière. Le conseil va réfléchir globalement à un projet.

PROJET DE TRAVAUX DE 2012 : présenté par D. Jacquemier.

Projets en cours :

Voirie :

1. placette au bout de la Rue de l'Eglise, aménagement trottoirs, parking chemin de la Fruitière ; les dossiers ont été confiés pour étude à la SCP MONOD-DALIN. La mairie attend le dossier définitif avant de procéder à la consultation des entreprises.
2. Alignement du chemin de la Fruitière : dossier à finaliser avec le maitre d'œuvre. M. Magnin prendra contact avec lui.
3. Aménagement de la route de chez Dérippaz : prévoir d'associer les travaux avec les projets de travaux des carrefours giratoires.

Bâtiments :

1. Aménagement des abords du logement de Bois Fleuri + escalier extérieur (M. Poinsot Berthelot).

Divers :

1. Taille des platanes salle des fêtes : devis entreprise BOUVIER
2. Reprise du mur de soutènement du mur de jardin de l'ancienne école : à examiner en commission des travaux.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

Après en avoir délibéré le conseil vote les tarifs comme suit :

OBJET		Tarifs 2012	Au 1er janvier 2013
Local cantine	Exclusivement habitants Franclens	**20,00 €**	
salle des fêtes	mariage habitants de la commune et leurs enfants.	**gratuit**	**gratuit**
	autres réceptions habitant	**180,00 €**	**200,00 €**
	extérieur commune	**500,00 €**	**600,00 €**
	comité entreprise, associations secteur de la Semine	**Tarif supprimé**	
	comités entreprise, associations hors Semine	**600,00 €**	**600,00 €**
	chauffage	**Selon relevé consommation électricité**	
	caution	**300,00 €**	**300,00 €**
	caution clé	**Tarif supprimé**	
engins	tracteur (l'heure sans chauffeur)	**35,00 €**	
	Tractopelle (l'heure sans chauffeur)	**40,00 €**	
matériaux	1 m3 maxi/FOYER par an	**30,00 €**	
PHOTOCOPIE	NOIR BLANC	**0,15 €**	
	couleur	**1,00 €**	
	forfait ONF /AN	**Tarif supprimé**	
	Associations communales / scolaires	**gratuit**	

Les tarifs concernant le service de facturation de l'eau seront envisagés lors du vote du budget de 2012.

MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR PRELEVEMENT :
Après en avoir délibéré, le conseil décide de mettre en place le paiement des factures d'eau et des loyers communaux par la procédure du prélèvement à l'échéance. Le maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires en concertation avec les services de la Trésorerie de Seyssel. La population sera informée par avis dès accomplissement des formalités nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Lecture du compte-rendu de la dernière réunion maire-adjoints du 27 janvier 2012.
2. **Forêt communale** : le conseil approuve la proposition de l'O.N.F pour les travaux suivants
   - Fourniture et pose d'un renvoi d'eau parcelle D = estimation de 669,76 € TTC
   - Création manuelle de parcellaire et entretien (débroussaillement manuel) = estimation 3588 € TTC.
   Les crédits nécessaires seront prévus lors du vote du budget.
3. **Clocher** : les Ets SAE sont intervenus pour le dépannage de l'horloge. Le coût de la prestation est inclus dans le contrat de maintenance. La société propose d'installer une ligne de vie dans le clocher au titre de la sécurité des techniciens. Le devis s'élève à 2450 € HT. M. Jacquemier se renseigne sur les obligations à ce sujet.
4. **Union cycliste Seyssel-Frangy** : le club cycliste demande à la commune d'accueillir l'arrivée de la 1ère étape du 22ème tour du Pays de Seyssel le 16 juin 2012. Le conseil accepte et vote une participation financière de 900 € qui sera versée à l'Union cycliste Seyssel-Frangy.
5. **Prêt de salle des fêtes** : le conseil émet un accord de principe pour mettre la salle des fêtes à la disposition de l'association « Vaincre la Mucoviscidose » le dimanche 24 juin 2012 pour la pause repas lors d'une sortie en moto (200 personnes) ; la réservation devra être confirmée par les organisateurs.
6. **A.O.S.** : l'association est autorisée à utiliser la salle des fêtes pour préparer le loto dès mercredi 1er février.
7. **Bulletin municipal** : le conseil remercie Mme PETEY pour tout le travail accompli pour la préparation du bulletin municipal. Considérant les déplacements qu'elle a effectués aussi pour la cérémonie des vœux, le conseil décide de lui allouer un bon d'achat pour une somme à définir par le maire et les adjoints.
8. **Entretien avec les agents techniques** : lors de cet entretien le service technique a sollicité le remplacement de l'étrave chasse-neige, de la saleuse, l'achat d'un groupe électrogène compatible avec le nettoyeur haute-pression, une mallette d'outillage pour chacun. Les devis correspondants sont en attente. La municipalité va réfléchir à une nouvelle organisation du service de déneigement pour envisager la mise en place du régime de l'astreinte.
9. **Plan d'évacuation de la salle des fêtes :** lors du relevé réalisé pour établir les plans réglementaires d'évacuation de la salle, l'entreprise mandatée par l'électricien a constaté qu'il manquait des extincteurs règlementaires. La mairie attend un devis.

DATE AFFICHAGE : 14 FEV. 2012

MAIRIE de FRANCLENS (Haute-Savoie) 74

LE MAIRE,

Fernand NIREFOIS